



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Développement des soins palliatifs dans les territoires ruraux

Question écrite n° 18318

Texte de la question

M. Lionel Vuibert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation préoccupante des soins palliatifs dans de nombreux territoires, en particulier ruraux, qui souffrent d'un manque de structures et de personnels dédiés. Dans les Ardennes, département frontalier de la Belgique où l'euthanasie est légalisée, la situation était jusqu'à récemment particulièrement critique. Le département ne disposait d'aucune unité hospitalière de soins palliatifs, contraignant les patients en fin de vie à de longs transferts. Le centre hospitalier intercommunal Nord-Ardennes (CHINA) devrait prochainement ouvrir un tel service, comblant ainsi un retard dommageable. Néanmoins, les témoignages de soignants alertent sur le manque persistant de moyens humains, que ce soit en personnels soignants formés, en équipes mobiles ou en lits d'hospitalisation dédiés aux soins palliatifs, une situation prévalant dans de nombreux autres départements ruraux. Pourtant, les soins palliatifs sont un impératif d'humanité et de considération pour la dignité des personnes en fin de vie. Ils permettent d'éviter des souffrances inutiles et d'offrir un accompagnement respectueux. Aussi, alors que débute au Parlement l'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie et au nom du principe de l'égal accès aux soins sur tous les territoires, il lui demande de bien vouloir préciser les moyens complémentaires, humains et financiers, que le Gouvernement compte consacrer au développement des soins palliatifs, en particulier dans les zones rurales et semi-rurales où les besoins sont criants.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Vuibert](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18318

Rubrique : Fin de vie et soins palliatifs

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4386

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)